



Des hackers piratent des milliers de feuilles d'impôts

Plus de 2 000 contribuables ont vu leurs déclarations de revenus et coordonnées bancaires mystérieusement modifiées.

EN PRINCIPAL, c'est le saint des saints : l'un des endroits les plus inviolables de France, où sont entreposés les secrets fiscaux des citoyens. Et bien, non ! on entre dans les ordinateurs de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) comme dans un moulin. Entre 2 000 et 3 000 contribuables ont ainsi vu leurs comptes fiscaux — déclarations de revenus et coordonnées bancaires — piratés à la fin de juin. Si bien que l'administration fiscale, le 1^{er} juillet, a dû fermer en catastrophe le site de déclaration des impôts en ligne. Il restera clos au moins jusqu'à septembre et à l'adoption de nouvelles mesures de sécurité. En attendant, le fisc assure qu'« aucune somme n'a été prélevée à tort sur contribuables ». Encore heureux !

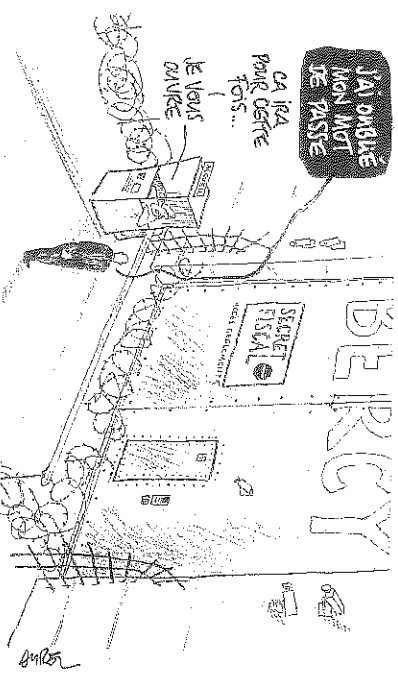
Le secret fiscal est donc aussi bien défendu que la France l'était par la ligne Maginot en juin 1940 : si on l'attaque de face, elle est impenable. Il suffit donc de passer par les côtés. Les données fiscales sont protégées par deux clés confidentielles : un identifiant à 13 chiffres et un mot de passe choisi par l'utilisateur. En principe, impossible de pénétrer sur le compte fiscal d'un contribuable sans son assentement.

Deux clés pour le Graal

Sauf que Bercy prévoit, pour les éventuels qui auraient égaré leur numéro d'identification ou leur mot de passe, une procédure de récupération d'une désarmante nature. Le contribuable ayant perdu son identifiant peut le réclamer sur Internet. L'administration vérifie seulement que la demande provient bien de l'adresse mail

Bercy cherche la faille

INTERROGÉ sur les failles de sécurité du système informatique de Bercy, un porte-parole de la Direction générale des finances assure que « ce piratage est une première ». Mais sera-t-il le dernier ? Bercy n'est-il connu que pour l'identité de la personne intervenant sur un compte fiscal, à l'image de certaines banques, qui, pour tout paiement par carte bancaire sur Internet, réclament une confirmation au li-



enregistrée par celui-ci. Le cas échéant, elle lui renvoie immédiatement le précieux sésame. Pareil pour le mot de passe. Si le contribuable le oublie, il peut en réclamer un nouveau depuis son adresse Internet en précisant, cette fois, son identifiant fiscal. Il suffit donc d'avoir accès à la boîte mail d'un contribuable pour, en deux clics, obtenir son compte fiscal !

C'est ce qui s'est passé à la mi-juin, quand des hackers ont piraté des milliers de messages et obtenu le plus facilement du monde les numéros fiscaux et mots de passe de leurs victimes. Après quoi ils ont modifié leurs déclarations d'impôts. Le plus souvent, il s'agissait de for-

Un titre de prévention, et afin d'éviter tout risque d'intervention par des tiers sur les comptes de certains usagers, il a été décidé de fermer le service de déclaration en ligne le 1^{er} juillet

malgré 2042-RICI, qui permet de déclarer les crédits et réductions d'impôts dont peut bénéficier le contribuable, et qui doivent donc lui être remboursés par le fisc.

Ordinateur hypocritif

Un quidam qui n'avait rien déclaré à ce titre s'est ainsi vu gratifié d'une chaudière payée 6 438 euros, d'un double vitrage (7 974 euros), de volets isolants (7 783 euros) et autres brouilles. Autant d'installations imaginaires qui devaient entraîner de substantiels remboursements dans la limite du plafond fixe par la réglementation. Comme les pirates avaient également pris soin de modifier les coordonnées bancaires d'un certain nombre de leurs victimes, ces fonds attendent pu être versés, non sur les comptes des usagers concernés, mais sur ceux d'autres hackers.

La DGFiP, s'apercevant, lors des derniers jours de juin, d'un nombre considérable de demandes d'identifiants fiscaux et de mots de passe, a réalisé qu'elles émanaient d'un seul et même ordinateur. Elle a alors bloqué l'accès au nouveau registre et a fermé le site de déclaration en ligne le 1^{er} juillet (voir documents ci-contre). Dans la foulée, elle a

prévenu la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Elle a également porté plainte.

Une équipe spécialement constituée à Bercy a aussitôt pris contact avec les contribuables hackés, leur indiquant la marche à suivre (réinitialisation de leur compte Internet, piraté, puis de leur compte fiscal). « Ils ont été très efficaces », reconnaît un responsable du syndicat Solidaires Finances publiques, qui a connu plus critique. Toutes les déclarations tru-

Une belle leçon de communication

EXTRAITS de la « note urgente » du Pôle de gestion fiscale des particuliers de Bercy (GPTA), diffusée le 2 juillet à tous les centres des impôts en France pour expliquer la fermeture en catastrophe, la veille, du Service de de-

Certains services ont remonté des situations anormales d'usagers visualisant une déclaration en ligne rectificative dans leur espace particulier alors même qu'ils ne sont pas personnellement intervenus sur celui-ci. **Il s'agit d'un piratage de votre compte fiscal.**

Mais d'où provient cette « déclaration en ligne rectificative » ? Ne surfont pas écrire le vilain mot de « piratage ».

A titre de prévention, et afin d'éviter tout risque d'intervention par des tiers sur les comptes de certains usagers, il a été décidé de fermer le service de déclaration en ligne le 1^{er} juillet (en lieu et place d'une fermeture initialement prévue le 15 juillet). Le service de déclaration en ligne est donc fermé depuis lundi 1^{er} juillet au soir.

Première mesure : la fermeture immédiate du site de déclaration en ligne des impôts, afin d'éviter tout nouveau « risque d'intervention par des tiers sur les comptes de certains usagers ».

En cas de question à ce sujet, nous nous invitons à rassurer les usagers et les agents sur la sécurité de nos services en ligne : ces cas ne relèvent aucunement d'une faille de sécurité des systèmes DGFiP, mais font suite au piratage de la boîte mail personnelle de certains usagers.

Deuxième objectif : éviter toute panique. Le fisc n'y est pour rien, qu'on le sache ! Il y a bien eu « piratage », mais seulement des messages Internet de certains particuliers. Une information supplémentaire : il suffit de hacker n'importe quelle « boîte mail personnelle » pour pénétrer sans effort inimaginable l'ensemble du système de Bercy ! Avec, en conclusion, cette recommandation : « Le vous renarde d'avance de votre discrétion sur ce sujet particulièrement sensible. » C'est réussi.

Les filouteries des barbouzes

POUTINE À BRÉGANÇON : LES COULLISSES